





## Règles particulières

Eléments	Commentaires	
<p><b>Blocs de connaissances et de compétences</b></p>		<p>La licence professionnelle est décernée par le jury aux étudiants qui satisfont les deux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Avoir obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble "coefficié" des UE</li> <li>-Avoir acquis le bloc BCC 5 caractéristique du diplôme et du parcours</li> </ul>
<p><b>Mise en situations professionnelles (stages, alternances, projets tutorés etc)</b></p>	<p>1 absence injustifiée tolérée</p>	<p>Assiduité : il sera toléré une absence injustifiée, le manquement à l'assiduité aura comme conséquence un rappel de l'obligation d'assiduité en Licence Professionnelle .</p> <hr/> <p>Toute absence en CM, TD, TP, conférences doit être justifiée dans les 3 jours auprès de l'administration et de l'enseignant concerné                      Seuls les documents originaux seront acceptés pour justifier les absences                      En cas d'absence injustifiée à une séance de travaux pratiques ou à un contrôle continu , l'étudiant se verra attribuer la note de 0/20 à cette séance                      En cas d'absence justifiée à une séance de TP ou à un contrôle, l'enseignant pourra demander à l'étudiant de rattraper ce TP ou ce contrôle même si l'étudiant n'en a pas fait lui-même la demande.</p>

<p><b>les mesures spécifiques notamment les M3C alternatives prévues en cas d'évènement particulier et les modalités d'épreuves de substitution (ABJ en CC ou évènement particulier)</b></p>	<p>A préciser</p>	<p>Dans l'éventualité d'une impossibilité d'assurer le contrôle continu en présentiel, les contrôles seront mis en œuvre à distance par le biais d'outils comme ARCHE, RENATER ou TEAMS</p>